# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

**OBJET** 

AMENAGEMENT
DE L'ESPACE
COMMUNAUTAIRE
- Transfert à la
Communauté
d'Agglomération du
Saint-Quentinois des
biens du Syndicat
d'adduction d'eau et
d'assainissement de la
vallée de la Somme et du
Syndicat intercommunal
d'assainissement de la
vallée de la Clastroise.

RAPPORTEUR M. le Président

Date de convocation : 10/12/19

Date d'affichage : 10/12/19

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum: 39

Nombre de Conseillers

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

### **DES DELIBERATIONS**

Séance du 16 DÉCEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

# Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE. Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

## Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Gilles GILLET représenté(e) par M. Michel BONO, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Roland MORTELLI, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

### Absent(e)s:

M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

présents ou représentés : 69

Nombre de Conseillers votant : 69

L'arrêté préfectoral n°2017-666 en date du 22 décembre 2017 a prononcé les dissolutions de plein droit du syndicat d'adduction d'eau et d'assainissement de la vallée de la Somme et du syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de la Clastroise et a transféré à l'Agglo la reprise des actifs de ces deux syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU).

Aux termes de l'article 1042-A du code général des impôts, les transferts de biens, droits et obligations résultant de fusions nécessitent l'établissement d'actes de cession auprès du bureau de la publicité foncière, destinés à constater tout changement ou modification au profit de l'EPCI bénéficiaire.

La formalité de transfert de propriété de biens immobiliers opéré entre les deux personnes morales de droit commun est satisfaite par le dépôt, à la publicité foncière, de copies certifiées, constatant le transfert des biens à la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, conformément à l'article L.5211-5 aliéna III du code général des collectivités territoriales.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'approuver au profit de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois le transfert de l'ensemble des biens du syndicat d'adduction d'eau et d'assainissement de la vallée de la Somme et du syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de la Clastroise ;
- 2°) d'autoriser M. le Président à remplir toutes formalités et à signer tout acte, administratif ou notarié, à venir ainsi que tout document s'y rapportant.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20191216-48134-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/20

Publication: 24/12/19

Pour l'"Autorité Compétente"

par délégation